L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 3 JUILLET 1855.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. Editeurs-Propriétaires : G. F. WEISSE. N. DUFOUR. E. DUVERGER. S. MARMY. No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS : MARDI MATIN, 3 JUILLET.

BASCULE POLITIQUE.

Il y a quelques jours l'élection de M. Elgee à la présidence de la Cour Suprême paraissait certaine. Ayant obtenu à la Nlle-Orléans environ douze cents voix de plus que son adversaire, personne ne supposait que cette écrasante majorité pût être anéantie par le vote de la campagne.

C'est ce qui a eu lieu cependant, au grand ébahissement de tous ceux qui sont habitués à suivre le mouvement de la politique dans cet Etat. Les suffrages de la ville étaient jusqu'ici un criterium infaillible du résultat d'une élection : lorsque les électeurs de la Nlle-Orléans partageaient à peu près également leurs voix entre deux candidats, la campagne décidait de la victoire; mais lorsque l'un des candidats obtenait une forte majorité à la Nlle-Orléans, on considérait son élection comme certaine. Les paroisses rurales, partagées elles-mêmes, ne parvenaient point à absorber complètement cette majorité, et le vainqueur de la ville était le vainqueur dans l'Etat.

[illegible]

Lorsqu'il a été convenu, si nous ne nous trompons, que les partis n'interviendraient pas dans la lutte, et que les citoyens voteraient pour les candidats aux juges de la Cour Suprême, selon leurs préférences ou leur appréciation des capacités de ceux-ci. Au même moment, le parti américain à la Nouvelle-Orléans a recommandé M. Merrick [illegible] des Know-Nothings [illegible] décidés dès-lors à faire de la présidence de la Cour Suprême une affaire de parti, se sont prononcés contre M. Elgee. Celui-ci est un juge d'un mérite supérieur et qui est [illegible] tribunal de l'Etat, mais [illegible] croire que le conclave lo[illegible] arrêté à cette maiserie. Que [illegible] a soutenu M. Elgee parce que M. Elgee avait [illegible] candidat recommandé [illegible] M. Elgee eut été [illegible] appuyé avec au[illegible].

M. Elgee est battu, et s'il faut [illegible] par les democrates [illegible] le plus fort à cette [illegible]. [illegible]

[illegible]

Mais pendant qu'ils combinent leurs [illegible] de la campagne des nou[illegible] en même temps la joie [illegible] des autres. Le can[illegible] par les locofocos est vaincu! [illegible] parti américain a triomphe, puis[illegible] democrates c'était une [illegible].

[illegible] aujourd'hui les choses. [illegible] cette heure la veine est [illegible] Know Nothings. Un grand Conseil [illegible] soir et on nous [illegible] programme, après [illegible] rupture avec les Know [illegible] proclamera la liberté [illegible] et adressera un énergique appel aux citoyens égarés qui ont osé ériger en dogme politique l'intolérance religieuse.

L'ELECTION JUDICIAIRE.

[illegible] bulletins electoraux nous sont parvenus [illegible] il n'y a presque plus de doute [illegible] M. Merrick a été élu à la présidence de la [illegible]. La majorité d'Elgee dans les [illegible] dont nous avions précédemment [illegible] retours étaient de 403 voix. Voici de [illegible] qui non seulement absorbent [illegible] principe, mais [illegible] M. Merrick une majorité de plus de 1,000 [illegible].

	Elgee.	Merrick.
Dans 10 paroisses	403 voix de maj.	
[illegible]	71	
[illegible]		308
[illegible]		200
[illegible]	34	
[illegible]		230
[illegible]		67
[illegible]		300
[illegible]		360
[illegible]		360
	528	1,855
		528
Majorité de Merrick		1,327

Ces bulletins ne sont pas officiels, mais nous avons tout lieu de croire qu'ils ne donnent aucune [illegible] les chiffres que nous venons de donner sont exacts. Quant au résultat, on ne [illegible] même de légères [illegible], il ne saurait [illegible]. Le nord ouest de l'Etat s'est prononcé avec une unanimité extraordinaire en faveur de Merrick. La majorité considérable que la Nlle-Orléans a donnée à M. Elgee est anéantie, et M. Merrick que l'on croyait vaincu, sera en définitive le vainqueur.

[illegible] personnes venant de l'intérieur de [illegible] affirment que les paroisses Ouachita, [illegible], Morehouse, Jackson et [illegible] de fortes majorités à Merrick [illegible] St-Jean-Baptiste [illegible] obtenu de petites [illegible].

Dépêches Télégraphiques

Transmises à l'Abeille.

Dernières nouvelles de la Havane.

REVOLUTION A PORTO-RICO.

New-York, 2 juillet—Par l'arrivée du navire à vapeur Black Warrior nous avons des dates de la Havane jusqu'au 28 juin.

On rapporte à la Havane qu'une insurrection avait eu lieu à Porto Rico et que des troupes avaient été expédiées pour cette île.

Senor Guival a été condamné à deux ans d'emprisonnement [illegible].

Le reste des prisonniers politiques ont été remis en liberté.

Le steamship St Lawrence, de la Nouvelle Orléans, est entré dans ce port.

Explosion d'un Steamboat.

Quarante personnes tuées ou blessées.

Louisville, 2 juillet—Le steamboat Lexington, allant de St-Louis à Louisville, a fait explosion samedi matin, près de Rome. Le feu a ensuite pris à bord et le bateau a brûlé jusqu'à la flottaison.

[illegible]

Marché de New York.

New York, 30 juin—Le coton a fléchi aujourd'hui de 3/4 de cent la livre. Les ventes ont été de 2500 balles à 11 3/4 le middling Orléans. La farine se maintient ferme avec tendance à la hausse. Le maïs a quelque peu fléchi—vente de 100,000 boisseaux à 91 et 93 cts le mélangé de l'Ouest. Le porc est ferme; le café est actif avec vente de Rio à 9 3/4 et 10 3/4 cents la livre. Les transactions sur le sucre et les mélasses n'ont été que modérées, mais les prix se sont maintenus fermes.

New York, 2 juillet—Notre marché au coton est [illegible]. Ventes de farine de l'Ouest à $10 50 et 13, et d'Ohio à $ 37 et 9 le baril. Le maïs a beaucoup fléchi—vente de jaune à 95 et 96 cts le boisseau. Le porc baisse—il s'est vendu du mess à $19 37 et $19 50 le baril. La graisse n'a pas changé.

Boston, 30 juin—La frégate des Etats-Unis Cumberland, est arrivée ici de Gibraltar.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 30 juin—L'Ohio baisse—9 pieds 6 pouces d'eau au canal. Le Ben Franklin est arrivé de la Nouvelle Orléans, aujourd'hui, et l'Antelope est parti pour ce port.

Vicksburg, 2 juil.—Sont passés ici les steamboats suivants, allant à la Nouvelle Orléans—N. W. Graham à 9 heures; Virginia à 10 heures P. M.—Somerset, le Niagara à 6, St Nicholas à 10. Illinois à 11 du matin, et Nebraska à midi, aujourd'hui.

Louisville, 2 juillet—La rivière continue à baisser. Le steamer Ben Franklin est parti aujourd'hui pour la Nouvelle Orléans, et le L. Shotwell est arrivé de ce port.

Pittsburg, 2 juillet—Il y a six pieds d'eau à la rivière, qui commence à baisser.

Révocation d'ordres.

Ceux qui ont lu le compte-rendu des séances de la convention de Philadelphie ont dû voir qu'un monsieur Hardy et un autre individu dont nous ne nous rappelons pas le nom, représentant une très faible minorité de Know Nothings à la Louisiane, avaient été autorisés à établir des caucus dans cet Etat. Or, M. Hardy et son compagnon s'étaient fait admettre comme délégués à la convention en prêtant le serment qui stigmatise les catholiques. Ils s'étaient présentés, si nous sommes bien informés, au nom d'un conseil formé d'une cinquantaine de fanatiques qui reconnaissaient la règle anti-républicaine, anti-démocratique et anti-constitutionnelle du Know Nothingisme du Nord. Nous voyons avec plaisir que l'autorisation accordée à ces deux personnages a été revoquée. C'est de la part du Conseil National un commencement de réparation, une demi satisfaction accordée au sentiment populaire profondément blessé dans sa dignité et sa liberté. Voici l'avis du président du Conseil National.

New-York, 18 juin 1855.

A tous ceux que cela peut concerner, salut : Cette note a pour but de certifier qu'en vertu de l'autorité dont j'ai été revêtu par le Conseil National des Etats-Unis d'Amérique du Nord, je révoque par les présentes une certaine autorisation accordée précédemment à C. W. Hardy et ——— Perry (Quel est ce Perry?) de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, pour laquelle soit l'un et l'autre, soit l'un ou l'autre pouvaient établir des Conseils subordonnés ainsi qu'un Conseil d'Etat dans le dit Etat de la Louisiane.

Signé de ma main avec le sceau du Conseil National, ce 18 juin 1855.

E. B. BARTLETT,
Président du Conseil National des Etats-Unis.

INTERDIT POSTAL—On verra par un avis inséré plus loin, que le maître de poste de la Nouvelle Orléans a défendu au président et à la compagnie du chemin de fer de Jackson de transporter des lettres par cette voie, à moins que lesdites lettres ne soient contenues dans des enveloppes timbrées indiquant l'affranchissement postal.

QUATRIÈME DISTRICT—La Convention démocratique du 4e district a désigné le colonel Bandidge, de la paroisse Bossier, comme candidat pour représenter au Congrès cette partie de l'Etat. C'est un candidat populaire, mais il a peu de chance d'être élu, car le parti Américain est très fort dans les paroisses composant la circonscription dont il s'agit.

CONCERT AU LAC—Le mauvais temps n'a pas permis à Lehmann de donner son concert samedi dernier. Il avait plu pendant toute la journée et le jardin de l'hôtel Washington était inondé. Espérons que ce soir l'artiste et le public pourront prendre leur revanche. Les concerts de Lehmann sont devenus une nécessité pour les familles qui ne peuvent quitter la ville. Le programme de la fête de samedi servira à celle d'aujourd'hui : il ne comprend que des nouveautés.

Désormais un avis affiché au débarcadère du chemin de fer Pontchartrain, près du bureau des billets, annoncera au public le renvoi des concerts quand le mauvais temps ou toute autre cause en rendront la remise nécessaire. De cette façon il n'y aura de désappointement pour personne.

Le concert qui aura lieu jeudi prochain, le lendemain du 4 juillet, se composera presque exclusivement d'airs nationaux et patriotiques.

GRANDE FÊTE AEROSTATIQUE—M. Godard a organisé une grande fête aerostatique en l'honneur de l'anniversaire de notre indépendance nationale. Il fera demain, mercredi, sur la place d'Armes, une ascension à cheval. Un poney fixé au-dessous de la nacelle enlèvera M. Godard dans les airs. Celui-ci, en quittant la terre en tenue de cavalier, l'éperon à la botte et la cravache en main, prouvera qu'on peut maintenant monter à cheval jusqu'aux nues, ce qui est semblé fort difficile à nos pères. C'est la première ascension de ce genre qui aura été faite en Amérique. L'aéronaute parcourra à cheval l'enceinte avant de venir prendre place avec sa monture au-dessous du ballon. Il y aura aussi, si le temps le permet, plusieurs ascensions captives.

CHRONIQUE LOCALE.

INHUMATIONS dans les différents cimetières de la ville durant la semaine expirant dimanche, 1er du courant, à 6 heures du matin :

Cimetière Protestant, rue Girod,	12
do Catholique No 1,	14
do do No 2,	15
do Lafayette (4e District),	23
Cypress Grove No 1,	16
do do No 2,	8
Cimetière des Odd Fellows,	2
do St-Vincent de Paule,	2
do Hôpital de Charité,	33
do de l'asile St-Joseph,	3
Cimetière de Greenwood,	1
Cimetière de St Patrick,	31
Total	160

BÉNÉFICE DE MME LYNNE—Le bénéfice de Mme Lyne, veuve de [illegible] Canal [illegible] l'hiver dernier, a lieu ce soir au Théâtre St Charles [illegible]. Nous ne doutons pas que Mme Lyne ne trouve dans le bienveillant [illegible] compte sur la générosité du public.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE—La Société Typographique de la Nouvelle-Orléans s'est réunie [illegible] No 1, [illegible] les officiers dont nous publions plus bas les noms :

Président—DANIEL C. BYERLEY.
Vice-Président—A. McCAFFREY.
Secrétaire—HENRY T. DRAKE.
Secrétaire des Finances—Thos. F. HEDERS.
Trésorier—H. L. KELLEY.
Correspondant—WM H. ADAMS.
Portier—T. W. DRAKE.

DEVANT LA 1RE COUR—Ont été envoyés hier, par le recorder Bright, devant la Première Cour de District :

Robert Moody et Samuel Wilkins, pour avoir assommé Sarah Armes.

John D. Garrett et Jack Sheppard No 2, parce qu'en a trouvé un poignard sur lui. L'accusé n'ayant pu fournir un cautionnement, a été écroué en attendant qu'il comparaisse devant un jury.

MENACES—Un [illegible] accusé Michael McDonald [illegible] Catherine O'Connell, leur compatriote, et menacé de l'égorger pour l'autre monde.

Margaret Rooney se plaint également d'avoir été frappée et menacée chez elle, par Catherine Rose, qui a en outre menacé de la tuer.

[illegible]

AFFAIRE DE NOGARIS—L'affaire Elizabeth Hartman, accusée de bigamie, a été appelée hier, mais le plaignant, [illegible], ne s'étant pas présenté au Cour, le recorder a renvoyé l'affaire à un autre jour et accordé le cautionnement à $500. [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE X.

SUITE ET FIN D'UNE CAUSERIE CONJUGALE.

—Eh bien, Madame, je disais donc, reprit M. de Marande, que remplaçant pour vous un père, vous savez que je n'ai jamais réclamé d'autres droits que ceux-là, remplaçant pour vous, dis-je, un père, je dois jeter, avec une certaine inquiétude, les yeux sur les modes de beaux, d'élégans, de dandys qui entourent ma fille.

Remarquez bien, Madame, que ma fille a toute liberté; dans cette nuée étincelante, pimpante, mordorée, elle peut faire son choix à elle; de ce choix il n'arrivera jamais aucun malheur. Seulement, je crois non pas de mon droit, mais de mon devoir de lui dire, toujours comme un père : Bien choisi, mon enfant; mal choisi, ma fille!

—Monsieur!

—Encore non! je me trompe, je ne lui dirai pas cela : je passerai en revue les hommes qui s'occupent plus particulièrement d'elle, et je lui dirai mon avis sur ces hommes.

Voulez-vous savoir mon avis, Madame, sur quelques-uns de ceux qui se sont le plus occupés de vous hier?

—Parlez, Monsieur!

—Nous allons commencer par Mgr Coletti.

—Oh! Monsieur.

—Je n'en parle que pour mémoire et comme ouverture convenable de fête. D'ailleurs, Madame, Mgr Coletti est un charmant prélat.

—Un prêtre!

—Vous avez raison; aussi, tenez, vous me ramenez tout de suite à votre sentiment. Un prêtre n'est pas dangereux pour une femme comme vous, belle, jeune, riche et libre, ou presque libre, et Mgr Coletti peut s'occuper de vous publiquement ou en cachette, venir vous voir au grand jour ou pendant la plus grande obscurité, personne ne s'avisera jamais de dire que Mme de Marande est la maîtresse de Mgr Coletti.

—Et cependant, Monsieur... fit Mme de Marande en coupant sa phrase d'un sourire.

—Cependant il vous aime ou plutôt il est amoureux de vous. Mgr Coletti n'aime que lui-même, voilà ce que vous vouliez dire, n'est-ce pas?

Le sourire resté en permanence sur les lèvres de Mme de Marande était une tacite adhésion à l'opinion de son mari.

—Eh bien! mais, continua le banquier, un adorateur dans les hautes dignités de l'Eglise, cela va assez bien à une jeune et jolie femme, surtout quand cette jeune et jolie femme n'est ni prude, ni dévote et a un autre amant.

—Un autre amant! s'écria Mme de Marande.

—Remarquez que je ne parle pas de vous, je généralise; je dis une jeune et jolie femme. Vous êtes jeune parmi les jeunes, jolie parmi les jolies, mais cela vous n'êtes pas la seule jeune, la seule jolie femme de Paris, n'est-ce pas?

—Je n'ai point cette prétention, monsieur.

—Va donc pour Mgr Coletti. Il vous fait garder la meilleure loge au Conservatoire quand viennent les concerts spirituels, il vous garde la meilleure tribune à Saint-Roch pour entendre le *Magnificat* et le *Dies iræ*, et il a donné à son maître d'hôtel des recettes de pâtés de gibier qui ont fait l'admiration de nos deux vieux aigles, MM. de Courchamp et Montrond.

Puis il y a ensuite un charmant garçon que j'aime de tout mon cœur.

Mme de Marande interrogea son mari du regard.

Ce regard disait clairement :

—Qui cela?

Aussi laissez-moi vous faire son éloge non pas comme poète non pas comme auteur dramatique. Vous savez qu'il est convenu que nous autres banquiers nous ne connaissons rien à la poésie ni au théâtre, mais comme homme.

—Vous parlez de M......

Mme de Marande hésita.

—Je vous parler de M. Jean-Robert, parbleu!

Un second nuage de pourpre, bien autrement intense et coloré que le premier, passa sur le visage de Mme de Marande.

M. de Marande n'en perdit pas la plus petite nuance; cependant, il n'y parut pas faire la plus petite attention.

—Vous aimez M. Jean-Robert? répéta Mme de Marande.

—Pourquoi pas? il est de bonne maison. Son père, presque contemporain de vôtre, occupait dans les armées républicaines, un grade supérieur à celui que le vôtre occupait dans les armées impériales. S'il avait voulu se rallier à la famille de Napoléon, peut-être aurait-il mort maréchal de France au lieu de laisser en mourant, sa famille dans la misère où il [illegible]. Le jeune homme a pris tout cela en main, il a marché bravement à travers les difficultés de la vie; c'est un cœur franc, honnête, loyal, qui sait peut-être cacher son amour, mais qui ne sait pas cacher ses répulsions. Ainsi, tenez, par exemple, il ne m'aime pas.

—Comment! il ne vous aime pas! s'écria Mme de Marande se laissant emporter, je lui ai cependant dit...

—D'avoir l'air de m'aimer. Eh bien, le pauvre garçon, quoiqu'il ait, je n'en doute pas, le grand [illegible] recommandation, il ne [illegible] arriver à vous obéir. Non! il ne m'aime pas. Aussi, voyez, s'il me voit venir d'un côté de la rue et qu'il puisse dans les politesses passer de l'autre, il le fait. Si je le rencontre et que, pris à l'improviste, il soit obligé de me saluer, c'est avec une froideur qui blesserait tout autre que moi, qui remplis ce devoir de courtoisie pour lui faire accepter une invitation chez vous. Eh bien, je vous dis cela, il a fait toutes les difficultés du monde hier, je l'ai forcé, littéralement forcé, à me donner la main, et il vous savait ce que ce pauvre garçon a souffert pendant tout le temps que sa main est restée dans la mienne, cela m'a touché, et plus il me déteste, plus je l'aime. Vous comprenez cela, n'est-ce pas, madame, c'est d'un honnête homme [illegible].

—En vérité, monsieur, je ne sais comment prendre ce que vous me dites.

—Comme il faut toujours prendre tout ce que je dis, madame, c'est la vérité. Ce pauvre garçon ne croit pas avoir de torts envers moi, cela le gêne.

—Monsieur, mais quel tort?

—Je ne vous dis pas que ce soit point un vicomte. [illegible] poète, et tous poètes l'ont peu en peu. A [illegible], une recommandation : il vous fait des vers, n'est-ce pas?

—Monsieur!

—Il vous en fait, l'est ni vu.

—Mais il ne les fait pas imprimer.

—Il a raison, c'est tout monsieur; il a tort; s'il les [illegible] qu'il ne se gêne pas pour moi. J'y mets [illegible] cependant.

—Lesquels?... Qu'il n'y ait pas de nom!

—Assurément, au contraire. Pour les mystères avec moi, ces amis! Non pas, que votre nom y soit en toutes lettres. Qui diable voulez-vous qui voie du mal à des vers faits par un poète à une jolie femme? Quand il fait des vers à une fleur, à la lune, au soleil, mais il fait ignorer! non, il mais leur sans aucun cachet. Comme la fleur, comme la lune, comme le soleil, vous êtes une des douces des belles, des éclatantes créations de la nature; qu'il vous traite comme le soleil, comme la lune, comme les fleurs.

—En vérité, Monsieur, si vous parlez sérieusement...

—Oui, cela vous rend la poitrine plus légère.

—Monsieur...

—Ainsi, c'est convenu; bon gré mal gré, M. Jean-Robert reste au nombre de nos amis, et si l'abonnement à ses comédies vous diverti, on qui est fort, que ce n'est ni avec si qui ont quelques... [illegible]

[illegible]

—Oh! monsieur! fit-elle, qu'avez-vous donc là?...

[illegible]

—Dites-moi donc ce qui me passe par l'esprit ou plutôt par le cœur.

—Dites, madame, [illegible] ce que vous avez sur le cœur.

—Non, cela [illegible] l'est une déclaration.

M. de Marande regarda fixement sa femme.

—Mais enfin, Monsieur, dit-elle, ne vous est-il point parfois venu une chose à l'idée?

M. de Marande continua de regarder sa femme.

—Dites cette chose, Madame, dit-il après un instant de silence.

—C'est que..... si ridicule que cela soit, une femme puisse devenir amoureuse de son mari.

Un nuage passa rapidement sur le visage de M. de Marande. Il ferma les yeux, et l'obscurité, pour ainsi dire, se fit sur sa physionomie.

Puis, secouant la tête, et comme sortant d'un songe :

—Oui, dit-il, si ridicule que cela soit, cela peut être...... Priez Dieu, Madame, qu'un pareil phénomène ne se produise pas entre nous.

Puis il ajouta à voix basse et en fronçant le sourcil :

—Ce serait un trop grand malheur pour vous...... et surtout pour moi.

Puis, se levant, il fit deux ou trois tours dans la chambre, affectant de rester dans la partie de l'appartement qui était à la tête du lit de Mme de Marande, et ainsi par conséquent, les regards ne pouvaient le suivre.

Mais cependant, grâce à un miroir placé auprès de son lit, Mme de Marande remarqua que M. de Marande s'essuyait le front, et peut-être même les yeux, avec son mouchoir.

CHAPITRE XI.

Fin de la causerie conjugale qui s'est trouvée être plus longue que l'auteur ne le croyait.

Sans doute M. de Marande s'aperçut-il que son émotion, quelle qu'en fût la cause, le trahissait aux yeux de sa femme, car, rassérénant son visage et essuyant ses lèvres et ses yeux à son aise, il revint s'asseoir sur le fauteuil resté vacant pendant quelques minutes.

Puis, après un instant de silence :

—Maintenant, Madame, dit-il, après avoir eu l'honneur de vous dire mon opinion sur Monseigneur Coletti et sur Jean-Robert, il me reste à vous demander la vôtre sur M. Lorédan de Valgeneuse.

Mme de Marande regarda son mari avec un certain étonnement.

—Mon opinion sur lui, Monsieur, dit-elle, est celle de tout le monde.

—Dites-moi celle de tout le monde, alors, Madame.

—Mais M. de Valgeneuse....

Elle s'arrêta, embarrassée d'aller plus loin.

—Pardon, dit-elle, Monsieur, mais vous me paraissez avoir des préventions contre M. de Valgeneuse.

—Des préventions! moi? Dieu me garde d'avoir des préventions contre M. de Valgeneuse; non, j'écoute seulement ce que l'on dit. Vous savez ce que l'on dit, n'est-ce pas, de M. de Valgeneuse?

—Il est riche, il a des succès, il est fort bien en cour. C'est plus qu'il n'en faut pour qu'on dise beaucoup de mal de lui.

—Savez-vous le mal qu'on en dit?

—Comme je sais le mal, Monsieur, fort médiocrement.

—Eh bien, voilà ce qu'on en dit. Parlons de sa richesse d'abord.

—Elle est incontestable.

—Certainement dans le fait de son existence, mais contestable, à ce qu'il paraît, dans la façon dont elle a été acquise.

—Le père de M. de Valgeneuse n'a-t-il pas hérité de cette fortune d'un frère aîné?

—Oui, seulement il court sur cet héritage une sourde histoire, quelque chose comme un testament qui aurait disparu au moment de la mort de ce frère aîné, frappé, au moment où l'on s'y attendait le moins, d'une apoplexie foudroyante. Il y avait un fils; avez-vous entendu parler de cela, Madame?

—Vaguement. Le monde que voyait mon père n'était pas celui de M. de Valgeneuse.

—Votre père était un honnête homme, Madame, et il y a un proverbe sur le monde que l'on voit. Eh bien, il y avait un fils, un jeune homme charmant que les héritiers, ceux qu'on accuse—quand je dis qu'on accuse, il ne s'agit point ici, vous le comprenez bien, Madame, d'une accusation devant la cour d'assises—les héritiers l'ont chassé de la maison de son père, car, de notoriété, il était fils du marquis de Valgeneuse, neveu du comte et cousin, par conséquent, de M. Lorédan et de Mlle Suzanne; eh bien, ce jeune homme, habitué à une grande existence et se trouvant tout à coup sans ressources, s'est, dit-on, brûlé la cervelle.

—C'est une sombre histoire que celle-là.

—Oui, mais qui, au lieu d'assombrir la famille, l'a fort égayée. Le jeune homme vivant, d'un moment à l'autre, le testament pouvait se retrouver et le véritable héritier reparaître armé de ce testament. Mais l'héritier mort, il n'y avait point de danger que le testament reparût tout seul.

Voilà pour la richesse.

Quant à ses succès dans le monde, je présume que par succès, vous entendez bonnes fortunes.

—N'est-ce point ainsi que cela s'appelle? dit Mme de Marande en souriant.

—Eh bien, quant à ses succès, il paraît qu'ils sont limités aux femmes du grand monde, et que, quand ils s'adressent tout bonnement à ce que l'on appelle des filles du peuple, malgré l'assistance généreuse que prête en ces circonstances à son frère Mlle Suzanne de Valgeneuse, le jeune homme est quelquefois obligé d'employer la violence.

—Oh! monsieur, que me dites-vous là?

—Une chose que Mgr Coletti vous dirait probablement mieux que moi; car si M. de Valgeneuse est bien en cour, c'est par l'Eglise.

—Et vous dites, monsieur, reprit Mme de Marande, qui prenait un certain intérêt à ces accusations vraies ou fausses, vous dites que Mlle de Valgeneuse seconde son frère dans ses entreprises amoureuses?

—Oh! cela, c'est connu, et vraiment les personnes qui connaissent l'amitié passionnée que Mlle Suzanne a pour son frère, lui en savent gré. Mlle Suzanne a cette différence avec son frère, qu'elle aime, elle, la vie de famille, et qu'elle met tous ses plaisirs, presque tous du moins, dans son intérieur.

—Oh! monsieur, et vous croyez à de pareilles calomnies?

—Moi, madame, je ne crois à rien, excepté au cours de la rente, et encore faut-il que je la voie imprimée au *Moniteur*. Mais ce à quoi je crois, par exemple, oh! c'est à la fatuité et à l'indiscrétion de M. de Valgeneuse. Il est comme le limaçon, sous ce rapport : il salit les réputations qu'il ne mange pas.

—Ah! vous n'aimez pas M. de Valgeneuse, monsieur, fit Mme de Marande.

—Non, je l'avoue! à'aimeriez-vous, par hasard, vous, madame?

—Moi! vous me demandez si j'aime M. Lorédan?

—Mon Dieu! je vous demande cela comme je vous demanderais autre chose. Seulement, je me suis servi d'une mauvaise locution; je sais bien que vous n'aimez personne dans le sens absolu du mot aimer. J'aurais dû vous dire : M. Lorédan vous plaît-il?

—Il m'est indifférent!

—Bien vrai, madame?

—Oh! je vous le proteste. Seulement, pas plus à lui qu'à un autre, je n'aimerais voir arriver un malheur qu'il n'aurait pas mérité.

—Eh! qui peut désirer de pareilles choses! Aussi, je vous proteste, madame, qu'il n'arrivera, de mon côté, du moins, de ma part, si vous l'aimez mieux, à M. de Valgeneuse, que des malheurs qu'il aura mérités.

—Mais quels malheurs peut donc mériter M. de Valgeneuse, et comment ces malheurs pourraient-ils venir de vous?

—Eh! bien simplement, madame. Ainsi, par exemple, cette nuit, M. de Valgeneuse vous a fait une cour très assidue.

—A moi!

—A vous, oui madame. Il n'y avait pas d'inconvénient, c'était chez vous, et l'on pouvait considérer cette affectation de monsieur de Valgeneuse à ne trouver sans cesse sur vos pas comme une marque de courtoisie... peut-être un peu exagérée, mais cependant excusable envers son hôtesse. Mais vous comprenez bien? vous allez à d'autres soirées qu'aux vôtres; vous rencontrerez M. de Valgeneuse dans le monde. Eh bien! si, pendant huit soirées seulement, il fait ailleurs ce qu'il a fait ici, vous êtes une femme compromise. Eh mon Dieu! je ne vous dis pas cela pour vous effrayer, madame; mais le jour où vous serez une femme compromise, M. de Valgeneuse sera un homme mort.

Mme de Marande jeta un cri.

—Oh! Monsieur, dit-elle, un homme mort à cause de moi! tué pour moi! Ce serait un remords pour toute ma vie.

—Mais qui vous dit donc que ce serait pour vous ou à cause de vous que je tuerais M. Lorédan?

—Vous même, Monsieur.

—Je ne dis pas un mot de cela. Si je tuais M. Lorédan pour vous ou à cause de vous, vous seriez bien autrement compromise après qu'avant sa mort; non, je le tuerais à propos...... de sa loi sur la liberté de la presse ou de la dernière revue sur la garde nationale, comme j'ai tué M. de Bedmar.

—M. de Bedmar! s'écria Lydie, pâlissant comme si elle allait s'évanouir.

—Eh bien, continua M. de Marande, est-ce qu'on a jamais su ce que c'était pour vous et à cause de vous?

—Vous avez tué M. de Bedmar? répéta Mme de Marande.

—Oui, ne le saviez-vous point?

—Oh! mon Dieu!

—Je vous avoue, cependant, qu'un instant j'ai hésité. Vous savez, vous ne savez pas que j'avais des motifs de mépriser M. de Bedmar dans une circonstance, j'avais appris sa conduite avec vous qui n'avait pas été celle d'un honnête homme, [illegible] le 20 novembre 1824, M. de [illegible] à Livourne. Je me rappelai que j'[illegible] Livourne une affaire importante. J'y arrivai le 16 novembre. M. de Bedmar y arriva en son tour. Alors, je me mis comment celui ne fit, sans cérémonie, sur le port même de Livourne et au moment où il débarquait, une querelle pour une cause bien futile, à propos d'un [illegible]. La discussion et les demandes raison de cette insulte, tout ce [illegible] honnête. Il eut le choix des armes, choisit le pistolet, arme brutale, qui désarme, qui même qui, [illegible] n'est pas toujours [illegible] la [illegible] traverse [illegible] tuerait le paraître le seul [illegible] pas tué, la balle me traverse la cuisse.

—Vous trouverez la cuisse! s'écria Mme de Marande.

—Oui, Madame, sans attaquer l'os, heureusement.

—Mais je n'ai pas su que vous étiez blessé.

—A quoi bon vous tourmenter d'une blessure qui devait guérir au bout de quinze jours?

—Mais je croyais que vous étiez, Monsieur?...

—Un Bâtiel. On fut à ce moment, comme je vous l'ai dit, que j'habitai. C'était un fort beau garçon, dans la garde de M. de Valgeneuse; je me décidai pour lui, comme M. de Valgeneuse, qui n'avait [illegible] mon cœur de [illegible] [illegible] M. de Bedmar était [illegible]

[illegible]

—Monsieur! s'écria Mme de Marande, Monsieur [illegible]

—Oh! [illegible] sur le pied; votre sang bien que Madame c'est la pitié. Vous voyez bien que [illegible]

Et, ce voisin de ce que vous êtes, de M. de Valgeneuse, la seule chose que je ferais grâce de M. de Valgeneuse.

Et, calmant sa femme d'un regard aussi calme qu'il était celui, M. de Marande, suivi par le regard effaré de Mme de Marande.

—Oh! murmura Lydie, en se laissant la tête sur son oreiller, que Dieu me pardonne, mais il y a des moments où je crois que cet homme m'aime.... et que je l'aime!

(*A continuer.*)

[illegible]

LE STEAMER CAHAWBA.

Ce navire est entré dans le port à 2 heures et demie, venant directement de New York. Par suite des règlements de notre quarantaine et afin de n'être pas détenu, il n'a pas touché à la Havane; mais bien avant d'arriver à ce port. Il a apporté [illegible] et du [illegible] complet.

PLUIE—Après une longue sécheresse nous commençons à avoir trop de pluie. Nous avions trop de poussière, nous avons maintenant trop de boue. Quelques journaux de la campagne se plaignent des trop abondantes ondées que leur octroie le ciel qui, débordement, ne se montre plus économe de ses trésors aquatiques. Il y a deux ou trois mois, ces averses eussent fait le plus grand bien aux récoltes; aujourd'hui elles pourraient, dit-on, compromettre par leur persistance.

ESPAGNE ET ETATS UNIS—On écrit de Paris au Times de New-York, sous la date du 6 courant :

Je viens de recevoir la nouvelle que le gouvernement espagnol a consenti à destituer le gouverneur de Cuba la Grande et à punir le commandant de Ferrolana si celui-ci a outrepassé ses ordres dans l'affaire de l'Eldorado. Il paraît que ces ordres portaient qu'aucun navire ne serait arrêté ou visité à moins qu'il ne se trouvât dans les eaux mêmes de Cuba. J'ai vu dans les dernières nouvelles de cette île que le gouverneur de Sagua la Grande a été destitué. S'il en est ainsi, le capitaine-général n'a fait que devancer l'acte du gouvernement espagnol.

NOUVELLES DE WASHINGTON—Nous lisons dans une dépêche de Washington :

Le département de la marine reçu les nouvelles officielles de la perte de la corvette de guerre *Porpoise* avec tous ceux qui se trouvaient à bord.

Le commandant Adams est arrivé avec le traité conclu entre les Etats-Unis et le Japon tel qu'il a été ratifié par l'empereur.

Le Grand Jury fait en ce moment une enquête pour arriver à la découverte de ceux qui ont détruit la pierre offerte par la cour de Rome pour le monument de Washington.

CHEMINS DE FER SOUTERRAINS—Le projet de voies ferrées souterraines dans Paris vient d'être définitivement présenté au ministre des travaux publics, au préfet de la Seine et au préfet de police. Ce projet a été conçu et élaboré d'abord par M. Le Hir, avocat à la Cour impériale de Paris. Les difficultés de construction et d'art paraissent avoir été résolues.

Le réseau des voies ferrées souterraines dans Paris desservira tous les quartiers principaux, et les mettra en communication avec les gares des chemins de fer. La traction s'opérera au moyen de machines fixes avec câbles ou chaînes, ce qui fera disparaître toute possibilité de rencontre des convois et déraillement.

L'établissement du réseau des voies ferrées souterraines aurait principalement pour effet de diminuer l'encombrement des rues principales, cause permanente d'accidents quotidiens, et de mettre des moyens de transport au prix le plus minime à la disposition de la classe ouvrière.

Le Parlement d'Angleterre vient d'autoriser à Londres un chemin de fer souterrain de 7 kilomètres et demi, qui a quelque rapport avec le réseau proposé de voies ferrées sous Paris, ce qui pourrait faire supposer que la France a été devancée par l'Angleterre dans cette grande conception. Mais dès les 5 et 9 janvier 1854, communication du projet actuel était donnée au ministre des travaux publics et aux deux préfets. La France peut donc revendiquer la priorité.

AMER DE MORTIMORE.

Le printemps, dont la main efface l'empreinte que l'hiver laisse sur la nature, qui fait naître les fleurs, qui charment la vue de l'homme, est un éloge que à nous devons suivre cet exemple et nous rajeunir en donnant plus de force à notre constitution. Le système de l'homme est exposé à la chaleur du dehors et à l'humidité du dehors; il lui faut un remède qui balance l'effet de ces deux extrêmes et ce remède lui est aussi nécessaire que la rosée du soir à la végétation. C'est l'AMER DE MORTIMORE, préparation agréable, sûre et ne contenant que fort peu. A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres

Vermifuge de Mclane.

La lettre suivante, reçue d'un client, prouve combien le Vermifuge est recherché partout où il a été introduit :

Bloomsburg, comté Tioga, 20 mars 1850.

Messieurs,—Notre stock est entièrement épuisé, tant votre Vermifuge se vend bien. Nous vous prions de nous faire parvenir, par la voie de Corning, N.-Y., 20 douzaines de bouteilles avec votre compte. Vous serez payés sur réception des bouteilles.

Les résultats étonnants qu'on a obtenus dans les environs, nous portent à croire qu'on pourrait vendre une grande quantité de bouteilles s'il y avait ici un agent pour la vente en gros et en détail. Je crois que je pourrais vous procurer cet agent si vous voulez lui accorder un bon salaire.

Votre serviteur,
Wm H. MALLORY,
Par W. H. PORTER.

A vendre par BOOVIL & MEAD, no 111, rue de Chartres, Agence générale pour la vente en gros dans le Sud. On peut leur transmettre les ordres. A vendre également par tous les droguistes.

Célèbre eau-de-vie au gingembre, de Cotherwood.

CETTE excellente liqueur, qui renferme toutes les vertus fortifiantes et stomachiques du pur gingembre de la Jamaïque, jointes à une excellente eau-de-vie et qui est devenue une boisson favorite dans toutes les villes sur le fleuve, est offerte sur ce marché pour la première fois.

La Faculté a, depuis longtemps, parlé avec éloge du gingembre comme un agréable stomachique qui n'irrite pas, et ceux qui observent les effets hygiéniques ont constaté en lui l'eau-de-vie de gingembre surpasse toutes les préparations de ce genre et on en fait partout les plus grands éloges.

A vendre, par caisse, par CATHERWOOD & ELMORE, Encoignure Girod & Commerce

ATTENTION.

Cotons blancs "New-York Mill's" et Marchandises sèches.

L'attention des débiteurs est appelée à la vente de cotons blancs New-York Mill's et marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, 3 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peychaud & Co, no 22, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane. Conditions libérales à la vente.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à crédit de cigares importés, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au No 22, rue de la Vieille Levée, par le ministère de MM. Murphy & Norton, encanteurs. Voir l'annonce.

M. J. E. BLACHE est intéressé dans notre maison à partir de ce jour. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1855. BLACHE & LEAUMONT.

Avis de société.

A PARTIR d'aujourd'hui, Mr J. E. ISENHOUR est associé à nos affaires. Le nom de la maison restera le même. Nouvelle Orléans, 2 juillet 1855. HORRELL, GAYLET & Co.

AVIS.

L'ATTENTION des expéditeurs par le Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, et des autres personnes intéressées, est appelée à la lettre suivante reçue le 2 du courant.

R. S. CHARLES, secrétaire de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau de poste de la Nlle-Orléans.

Monsieur,—J'ai reçu l'ordre de vous annoncer qu'il ne faut plus recevoir des lettres de manuel de la malle, etc, sur le chemin de fer dont vous êtes le président, à moins que les lettres ne se trouvent dans des enveloppes timbrées du Département.

Très respectueusement,
ARTHUR S. BEVITT, Maître de Poste.

A M. JNO CALHOUN, président du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

PERDU.

IL a été perdu hier, entre midi et une heure, dans le carré de la ville, un petit PORTE-MONNAIE en maroquin rouge, marqué F F, contenant un billet de cent piastres et un autre de cinquante. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter à M. Félix Ferrat, rue Dauphine No 96, ou au bureau de ce journal. La récompense sera libérale.

Ferry du Chemin de fer des Opelousas.

LE ferry pour le dépôt d'Alger aura ses départs vendredi les MARDIS et les JEUDIS, au débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste-Anne.

J. E. CALDWELL & Co.

SUCRE de la Havane—700 caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en débarquement du brick Wm Clark, et à vendre par R. CABUZAC & Co, 24, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné :

29 barriques vin vieux pour famille, divers crus;
24 barriques vin rouge ordinaire;
250 do vin blanc supérieur;
49 barriques vin Catalogne;
10 quarts Cognac diverses marques;
40 caisses vin blanc vieux Haut Sauternes;
380 do vin rouge divers crus, vieux;
50 do absinthe suisse Edouard Pernod;
20 do kirsch wasser;
20 do cerises à l'eau de vie;
20 do vin muscat de Frontignan;
40 do Vermouth Noilly Fils;
30 paniers bouteilles vides;
40,000 bouchons fins pointus en sacs de 500 chaque;
60,000 do ordinaires et réguliers;
30,000 do fins réguliers.
500 demi-jeannes toutes mesures.

PAUL LACROIX, 17 Toulouse

EN magasin—100 caisses amidon Fox; 200 barils whiskey Magnolia Pike; 50 caisses chandelles de l'Etoile à 5, à la livre, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15 rue St-Louis

HOUBLON—5 balles, récemment reçues, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

HUILE PALMACHRISTI—40 barriques, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

CANDY—400 caisses, en bon ordre, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas

VIN MALAGA—40 quarts barriques vin doux Malaga, en douane, à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

CLOUS DE GIROFLE—30 balles, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

QUININE—A vendre par caisses seulement, par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas

DIVERS—Savons, mercure, 25 caisses d'acide [illegible], [illegible] de marbre, et une caisse d'opium, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

PHARMACIE HENRIQUEZ,

Coin St Louis et Remparts.

M. HENRIQUEZ informe ses amis et le public qu'il vient de reprendre possession de son ancienne pharmacie, située encoignure St Louis et Remparts, et qu'il continuera le même genre d'affaires comme par le passé.

M. HENRIQUEZ a profité de son voyage en France pour établir des relations directes avec les premières maisons de droguistes et de spécialités médicinales de Paris. On trouvera donc chez lui, à l'avenir, tous les meilleurs produits de cette capitale.

M. SAHAI ayant vendu sa pharmacie à M. HENRIQUEZ, prie les personnes qui lui doivent de venir payer, et celles à qui il est dû de présenter leurs comptes à la pharmacie.

Avis de Société.

LE soussigné ont formé aujourd'hui une société sous la raison MARIN & MALUS, pour les affaires de groceries en gros et en détail, et de commission en général, au No 6 rue Conti, près Vieille Levée, Nlle-Orléans.

EDGAR MARIN,
EDMOND MALUS.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1855.

Dissolution de société.

LA société existant entre les soussignés, à la Nouvelle-Orléans et à New-York, sous la raison SLARK, DAY & STAUFFER, arrivée aujourd'hui à son terme par limitation, est dissoute. S'adresser lequel des associés est autorisé à signer le nom de l'ancienne maison dans la liquidation.

ROBERT SLARK,
JAMES L. DAY,
ISAAC H. STAUFFER,
Par pro J. K. HOYT,
WILLIAM A. KENT.

Nlle-Orléans, 30 juin 1855.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison SLARK, STAUFFER & Co, pour les affaires de quincaillerie en général, à la Nouvelle-Orléans et à New-York.

ROBERT SLARK,
ISAAC H. STAUFFER,
WM A. KENT,
Par pro J. K. HOYT,
WILLIAM A. KENT.

Nlle-Orléans, 30 juin 1855.

LA société de commerce sous la raison sociale J. B. PREAU & Co, étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour.

Nlle-Orléans, 30 juin 1855.

J. B. PREAU,
Ant. COUTURIE,
Th. CAPITAINE.

Par suite du retrait de monsieur Th. Capitaine, de la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés, seuls restant liquidateurs, et continueront les affaires comme par le passé, sous la raison PREAU & COUTURIE.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1855.

J. B. PREAU,
Ant. COUTURIE.

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, à partir de 1er octobre prochain, à son retour d'Europe.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1855.

Th. CAPITAINE.

LA maison [illegible] LEOPOLD JEANNET & Co, ayant été [illegible] par limitation de durée, les [illegible] sous la raison ERNEST QUERTIER & Co, dont la [illegible] M. Courtép [illegible]

[illegible]

LEOPOLD JEANNET,
ERNEST QUERTIER,
M. St. BURDA, (à Paris).

SAVON—En débarquement du navire Unicorn, de Boston—600 caisses de la marque de Winchester et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St Louis

EN magasin et à vendre par les soussignés :

[illegible]

LABATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 Jefferson

CANDIDATS.

CANDIDATS AUX PLACES DE LA VILLE.

Tous avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.

Nous sommes autorisé à annoncer que l'honorable B. MARIGNY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

QUARTIER GENERAL—1ère Division de la Milice de la Louisiane—Nlle-Orléans, 26 juin 1855—Ordres généraux No 58.—Les officiers commandant les différentes brigades de la Première Division feront tirer la salut national ordinaire le 4 juillet prochain, anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale. Ils célébreront le jour par les honneurs militaires qu'ils jugeront convenables.

Par ordre de John L. Lewis, major général commandant
L. E. FORSTALL,
Inspecteur de la 1re D. de la M. de la L.

QUEL DELICIEUX SODA!

Si vous voulez boire un verre de soda au vrai sirop de Nectar, le vrai Nectar des Dieux, le seul et véritable Nectar, allez chez Prosper Boneso, confiseur, encoignure Poydras et Camp et après l'avoir bu vous vous croirez à l'Olimpe, parmi les Dieux.

N'oubliez pas encoignure Camp et Poydras.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 juin 1855.

CETTE Banque sera fermée MERCREDI, 4 juillet. Les billets et les effets échéant ce jour-là, devront être payés mardi, 3 juillet.

EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane,

Samedi, 30 juin 1855.

CETTE Banque sera fermée mercredi prochain, 4 juillet. Les billets échéant ce jour-là devront être payés, mardi 3 juillet, qui sera le jour pour compte. Les billets devront être mis à l'encaissement, 5 juillet.

RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1855.

CETTE banque sera fermée mercredi prochain, 4 juillet. Les billets échéant ce jour-là devront être payés mardi, 3 juillet, qui sera le jour pour mettre les billets à l'encaissement.

R. M. DAVIS, Caissier.

HOUBLON, Casse, Tamarin—60 balles houblon de la dernière récolte; 600 livres casse nouvellement reçue, 50 barillets tamarins, à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe

CREME de tartre, potasse, savon—5 barils crème de tartre, 6 boucauts potasse rouge pour les savonniers, 25 caisses savon de Marseille, 1ère qualité,
A vendre par P. CUSACHS FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe

CAMPHRE, graine de lin—10 barils camphre raffiné, 25 barils graine de lin, propre et belle,
A vendre par P. CUSACHS FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe

CUIR DES OPELOUSAS.

60 balles F. L., 15 do D. C., 9 do K. D., 7 do M. S.

En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par BLANCHIN & CHAUDET, 60, Vieille Levée.

AVISO.

El Dor. D. J. PARDO, de la escuela de Madrid, acaba de llegar de la Habana en donde ha permanecido algunos años, y ha fijado su residencia en la calle de San Pedro No 57, entre Chartres y Real, en donde recibirá consultas y avisos, encargándose de practicar toda clase de operaciones. En las enfermedades de los OJOS y de la URETRA á que son especialidad se ha dedicado, obtiene diariamente sorprendentes curaciones por un metodo sencillo, puro seguro, y nada molesto para los pacientes.

AVIS.

Le Dr D. J. PARDO, de l'École de Madrid, vient d'arriver de la Havane où il a pratiqué quelques années, et s'est fixé au No 57, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale, où il donnera des consultations et se chargera des opérations de tout genre. Il obtient, tous les jours, dans le traitement des maladies des YEUX et de l'URETRE, sa spécialité, des cures à l'aide d'une méthode simple, sûre et sans inconvénient pour les malades.

Ale d'Ecosse de Younger.

ALE pâle d'Ecosse, première qualité, en bouteilles et demi bouteilles, reçue tout récemment par le navire Iowa et à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47 rue Bienville

RAISINS! RAISINS!—400 caisses excellents raisins Layer, à vendre par PETERS, MILLARD & Co, enc. Bienville et Vieille Levée

JAMBONS DUFFIELD—50 tierçons jambons de Duffield, reçus tout dernièrement, et à vendre par PETERS, MILLARD & Co, enc. Bienville et Vieille Levée

BEURRE DE GOSHEN—65 barillets beurre Goshen de choix, à vendre par PETERS, MILLARD & Co, enc. Bienville et Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—25 tonneaux [illegible].

JOSEPH LARATA, 31 Jefferson et 13 Toulouse

CHAMPAGNE—30 paniers vin de Champagne, [illegible], 12 bouteilles. En débarquement du navire Baden, du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis

EAUX DE VIE—30 1/4 J. B. Godard, 40 1/4 Tu Godard & Co, 10 1/4 Castillon 1848, 5 1/4 et 10 1/4 Lagrange 1818, 10 1/4 Renher Hill 1818 et 1828, 14 1/4 et 25 1/4 Henry Baron & Co, fine champagne, 30 1/4 D. et C. Boyrary, 5 1/4 et 10 1/4 Raybal & Alexse, 7 1/4 E. Lompay, 10 1/4 A Berruguand file, 15 1/4, 10 1/4 et 10 1/4 G. V. Bernard & Co, 5 1/4, 15 1/4 et 10 1/4 A Besnier & Co, 10 1/4 Cie Rivière & Co., 10 1/4 [illegible] A. Canuza, 10 1/4 Henry Baron & Co, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Baden, venant du Havre—6 tonneaux Fromages de Gruyère, à vendre par J. M. CURIEN, 23, Toulouse.

SUCRE de la Havane—Sucre blanc, jaune, brut et cucurucho, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34 Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane, pour cigares et tripes, qualité excellente, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34 Vieille Levée

CIGARETTES—Plusieurs marques de choix, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—1,400,000 de cigares bien assortis; comprenant en partie les marques recherchées suivantes : Figaro, Portagas, Intimidad, D. D., Ingenuidad, Bienvenue, H Upmann, Ambrosia, Esperanza, Rosa Aroma, Aroma, Concha, Mar Pacifico, Cosmopolita, St Barthe, etc., et comprenant Regalias, Rag. Chica, Londres, Prensados, Rosita, Bellas, etc., en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

Consulat de Belgique.

LE consigné désirerait recevoir des renseignements sur le sort d'un nommé Jean Baptiste Chair, de la commune de [illegible], Belgique, et arrivé à la Nouvelle Orléans en novembre 1854.

H. HEUGENS, consul de Belgique, 31, rue de la Commune

Hospice Hélène pour les Garçons.

CETTE institution est ouverte pour l'admission des orphelins. S'adresser à

A. D. DORIOCOURT, 88, Toulouse.
W. C. C. CLAIBORNE,
C. CUVELLIER, Passage de la Bourse.

CONFISERIE A VENDRE.

Pour cause de maladie.

LE propriétaire étant malade depuis longtemps, et ne pouvant veiller à ses affaires, offre en vente son bel établissement de confiserie, avec les accessoires et tout ce qui est de la maison; une belle clientèle et de bons bénéfices. Les conditions seront très avantageuses. S'adresser sur les lieux, coin Bayou et Tremé.

A LOUER.

UNE NOURRICE garantie saine. S'adresser chez M. J. B. Lander, rue Tremé, entre Dumaine et St-Philippe.

LE Dr THIERRY a l'honneur de prévenir ses clients qu'il a transféré son domicile, rue Royale 186, près Toulouse.

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés :

30 barriques vin rouge; 20 barils de [illegible];
60 barriques vin blanc Haut-Sauternes;
30 do marquis de Lur Saluces;
10 do château Yquem;
14 demi barriques de marquis de Lur Saluces;
150 barils do do do;
300 do do Haut-Sauternes;
400 caisses vin rouge;
200 do vin blanc;
400 paniers bouteilles vides;
50 paniers champagne.

C. CAVAROC & Co, No 144, rue Royale

EN MAGASIN et sous les clefs de la Douane :

15 1/4 cognac Coeq père et fils, 1re preuve, 1820;
10 1/4 cognac Achille Petit, 1810;
10 1/4 do do 2me preuve, 1848;
30 1/4 do J B Baron, 2me preuve, 1847;
5 1/4 do do 1re preuve, 1818;
15 1/4 do J A Guerin, 1848;
10 1/4 do do 2me preuve, 1844;
20 do do 1re preuve, 1848;
30 1/4 do Liberty, à vendre par C. CAVAROC & Co, 144, rue Royale

AU DRAWBACK—400 caisses vin rouge; 25 paniers champagne Fréminet, grandes et demi bouteilles, à vendre par C. CAVAROC & Co, 144, rue Royale

BEURRE du nord de l'Est—10 barils beurre frais, du magasin et vendre par C T BUDDECKE & Co, 166, rue Tchoupitoulas

PIPES—1,000 caisses pipes en terre, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 166, rue Tchoupitoulas

PANIERS DE PROVISION—Sixième de 4 dépôt, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 166, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils vieux whiskey Monongahela et Rye, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, 166, rue Tchoupitoulas

EAU DE SELTZ—3 paniers, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 166, rue Tchoupitoulas

Y'ALE—600 [illegible] Yale, en débarquement de la [illegible] Red Fox, venant de Tampico, à vendre par BERNARD TURPIN, No 67, rue des Magasins

Vermicelli, Macaroni, Chocolat, &c.

LE soussigné, agent des nommés agents de la Fabrique Sombry, pour la vente de ses vermicelli, macaroni, chocolat et autres produits [illegible], annoncent au public qu'ils auront constamment en magasin [illegible] dépôt à leur magasin, rue Tchoupitoulas No 23. Ils vendront en lots à la convenance des acheteurs.

VALLE & SAMBOLA, 23, rue Tchoupitoulas

EN magasin—120 barriques bon vin pour famille; [illegible]

[illegible]

J. DACHAMPS, 26, rue St Louis

Chapeaux.

[illegible] à vendre par J. M. GOULD & Co, No 5, rue des Magasins

PLACE D'ARMES

Mercredi 4 juillet 1855.

En l'honneur de l'anniversaire de l'Indépendance.

Grande fête aérostatique et [illegible].

Pour la première fois en Amérique Ascension équestre, [illegible] GODARD, qui s'élèvera [illegible] sur un cheval vivant. Ascensions préliminaires dans la soirée de l'Amérique.

Les bureaux ouvriront à 2 heures.

Les ascensions captives commenceront à 4 heures, et à 6 heures M. E. Godard montera son poney Arielle, fera le tour de l'enceinte, et s'enlèvera ensuite avec sa monture au-dessous de la [illegible] la [illegible] s'élèvera dans les airs.

Septième Grand Concert Militaire ET INSTRUMENTAL

MERCREDI, 4 JUILLET 1855,

JARDIN TIVOLI,

PROMENADE CARONDELET.

—PROGRAMME—

1RE PARTIE.

1—Polonaise pour instruments en cuivre—Streck.
2—Hope—Valse pour instruments en cuivre—Pleyer.
3—Grand Pot pourri—The Festival, pour instruments en cuivre—Menne.
4—Duke—Marche par les mêmes inst.—Strauss.

2ME PARTIE.

5—Ouverture de l'opéra de Tancrède, pour musique militaire—Rossini.
6—L'Amo—Rodero—F. Sheermann.
7—Grande marche militaire—Reverhardt.
8—Redowa—Walse militaire—Kappelhoder.

3ME PARTIE.

9—Ouverture de la Gazza Ladra, pour instruments à cordes—Rossini.
10—P. [illegible], pour mêmes inst.—Liszt.
11—Air Thé avec variations pour violon, exécuté par A. Rodendroe-Gabring.
12—Schottisch, grande Polka sur des motifs de l'opéra de "Etoile du Nord", pour des instruments à cordes—par Lehmann.

Prix d'entrée :—25 cts pour les membres.—Les dames ne payeront rien.

Le concert commencera à cinq heures du soir.

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.

Grands Concerts d'été,

PAR LEHMANN.

Les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine.

Prix d'admission...........25 cents.

On commencera à 7 heures précises. Le train à vapeur continuera leur service jusqu'à une heure très-avancée de la nuit.

SALLE DES ODD-FELLOWS.

Concerts-Promenade et salon de crèmes à la glace.

LE public est respectueusement informé que des Concerts-Promenade seront donnés, durant l'été, par les artistes de la Nouvelle Orléans, tous les MERCREDIS et VENDREDIS. Le concert commencera à 8 heures. L'orchestre est composé de vingt-cinq musiciens qui exécuteront des morceaux choisis.

Le salon de crèmes à la glace est annexé à M. Vincent.

Il sera donné avis du jour du premier concert.

Prix d'entrée : 25 cts.

AVIS.

LE soussigné prévient le public, que son épouse dame MARIE DULONG, ayant quitté son domicile et s'étant retirée en divorce, il ne reconnaîtra aucune dette qu'elle pourrait contracter.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1855

JEAN LACAY.

54, Rue de Chartres. 54

LIQUIDATION.

MME Vve BERNY voulant liquider les affaires de la Société Rochet Fryer et Co, offre toutes ses marchandises à un prix très réduit.

Les ventes dont au dessous du prix coûtant, seront faites au comptant.

BRODERIES, DENTELLES, &c, &c.

Magasin à bon marché

DE HARBY,

186 RUE DU CAMP 186

VALENCIENNES et dentelles fil, riches; Cols, sous-manches français brodés; Chemisettes et cols de mousseline suisse superfine; Cols et manches valenciennes et dentelle fil; Mouchoirs valenciennes et dentelle fil; Bandes et entre-deux mousseline suisse et jaconat; Mouchoirs batiste fil, riches, brodés; Jupons brodés, chemises tous termes français, &c.

EGALEMENT :

Mantelets de batiste fil noire, à $6 à $8.
Et quelques unes de ces robes organdy riches, à volants à $3 50 la robe.

HORACE HARBY, 186, rue du Camp.

Presque en face de l'église de St-Patrick

A LOUER.

LA Propriété située dans le Troisième District, connue sous le nom de plantation Mercier, ayant une façade de 540 pieds au fleuve et s'étendant, par derrière, jusqu'à la rue des Bons Enfants. Ensemble : le morceau de terre derrière la propriété, [illegible] rue des Bons-Enfants et Bourbon, par derrière. A 25 ou 30 arpents.

Egalement : Un morceau de terre, avec bâtisses et améliorations, connu sous le nom de propriété Pointe, derrière le Troisième District, ayant environ 10 arpents de chaque côté du chemin Gentilly, et une profondeur d'environ 20 arpents de cyprière.

Egalement : Un morceau de terre, connu sous le nom de propriété Urquhart, ayant 18 arpents de face de côté du Bayou Sauvage, s'étendant le long du chemin Gentilly, sur une profondeur de 80 arpents environ.

[illegible]

Wm J. SINNOTT,

Secrétaire du Bureau des commissaires et agents de la succession générale de John McDonogh

Chaussures!! Chaussures!!!

Les plus belles et les meilleures Chaussures

QUE L'ON PUISSE VOIR

à la manufacture de

BLANCAND & GUITET,

Encoignure des rues Royale et Dumaine,

SONT les chaussures Créoles, Françaises et de Philadelphie, qui ne laissent rien à désirer par leur élégance et leur solidité. Les familles et les étrangers trouveront toujours en tout temps un assortiment complet de BONNES et EXCELLENTES chaussures à des prix vraiment très modérés.

Pour dames—bottines, brodequins, souliers, pantoufles, etc., de la plus grande variété.

Pour demoiselles et enfants—bottines, brodequins, souliers, etc.

Pour messieurs—bottes, brodequins, souliers, congrès boots, bottines, etc., à la plus nouvelle mode.

Pour garçons et enfants—brodequins, souliers, congrès boots, etc.

Messieurs les marchands de la ville et de la campagne ne trouveront nulle part un plus beau choix de marchandises.

On fait toujours exécuter sur mesure par les meilleurs ouvriers.

Grand rabais.

P. & E. REILLY,

encoignure Canal et Royale,

OFFRIRONT, à partir de lundi, 25 courant, les articles qui suivent :

250 pièces jaconat imprimé à 12 1/2 cts;
500 do GINGHAM ANGLAIS et FRANÇAIS à 10 et 12 1/2 cts;
150 do ORGANDIS RICHES à 25 et 30 cts;
100 do Barège imprimé à 20 cts;
150 ROBES BAREGES A VOLANTS à $4;
100 do do TRES RICHES à $10;
Mouchoirs batiste fil, pour dames à $1 50;
do do pour hommes à $2 75;
MANTELETS SOIE NOIRE à $3;
do DENTELLE NOIRE à $6 50.

Aussi :

500 embrodées riches à $3.

Et un grand stock de SOIERIES, BONNETERIE, DENTELLES et de TOILES est complet et beaucoup au-dessous des prix ordinaires.

P & E REILLY, encoignure Canal et Royale

LE Dr COHEN traitera exclusivement les PARALYTIQUES. Il prie les personnes qui conservent ses précieux [illegible] (pour le moment) à la pharmacie de M J. M. DELAVALLADE, rue Saint Charles, encoignure Commercial Place

PLANTATION A VENDRE.

Une excellente plantation sucrière située sur le fleuve Mississippi, à une distance convenable de la Nouvelle-Orléans, ainsi que ses esclaves, [illegible] instruments aratoires qui s'y trouvent. Pour plus amples détails, s'adresser à A. GRAILHE, Avocat, Passage de la Bourse, ou à EDW. PILSBURY, No 6, rue Bienville

ON demande pour la campagne une dame pouvant enseigner le français et donner des leçons de piano.

S'adresser au bureau du journal.

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement ci-dessus est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera bonne table, confort et modicité de prix.

A. COUDREAU.

A louer à un prix modéré jusqu'au 31 octobre prochain, une maison à trois étages en briques, rue No 119 rue Bourbon. S'adresser à G. SABATIER, No 10 rue Conti

ON demande une servante, une blanche, ou une femme de couleur, parlant un peu l'anglais, pour une petite famille. On donnerait la préférence à une servante qui pourrait faire la cuisine. S'adresser au No 36, rue Gravier, au premier.

Feux d'Artifice.

UN assortiment complet, toute que fusées chinoises et américaines, chandelles romaines, feux de [illegible], [illegible] bleus, roues tournantes, [illegible], pots à fleurs, pétards, à vendre par H. M. BARLOW & Co, No 13, rue du Canal.

Demande de Commis.

UN jeune homme parlant français et anglais, connaissant la marchandise [illegible] recommandations. S'adresser [illegible] A. PEPIN & Co, Maison Rouge

A VENDRE

UNE NEGRESSE de 40 ans, cuisinière et couturière.

Deux négresses de 17 ans, domestiques et gardiennes d'enfants.

S'adresser à E. GERARD & Co, 46, Carondelet

EN magasin et à vendre—

[illegible] de Bergamotte,
[illegible] de Portugal,
[illegible] de rose,
[illegible] fleur d'oranger,
[illegible]
[illegible] arabique blanche.

LABATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 Jefferson

Aux personnes qui sont dans le commerce de Grains.

[illegible]

E. HAUTEZ & Co., No 48, rue Condé

Machines à vapeur Complètes, avec et sans bouilloires.

LES soussignés, agents de MM. J. D. C. Carpenter & Co, de Springfield (Mass.) sollicitent des ordres pour leurs machines à vapeur de la force de 4 à 10 chevaux.

[illegible]

N. BAILLY BLANCHARD & Co, 20, Vieille Levée

AVIS

LES créanciers de De La Croix et Co, sont priés de venir recevoir un second dividende de la liquidation des affaires de ces insolvables,

EUG ROCHEREAU, agent des créanciers, rue St Louis No 17 & 19.

Provisions pour plantations, familles et navires.

PORC—800 barils porc mess prime, primes M O et mid. bedrou;

BŒUF—40 barils bœuf mess et prime, en barils et demi barils, à la convenance des acheteurs;

JAMBONS—30 tierçons jambons entre parés en sucre;

BACON—15 boucauts épaules, jambons et plats côtés;

GRAISSE—100 barils, tierçons et barillets de graisse de choix;

WHISKEY, FARINE, MAQUEREAUX—Constamment en magasin : le rhum B N Y, de la Louisiane,

F. PAXENDE & FILS.

15 piastres de récompense.

Le soussigné offre le 10 mai le nègre GEORGE WALL, âgé d'environ 30 ans, parlant anglais seulement, taille de 5 pieds 8 pouces, fortement construit, marche pliée, ayant de grosses [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville et donnera avis au soussigné.

CLEMIRE GARIDEL, Faubourg Jefferson.

ou à M. ANATOLE BLACHE, en ville.

$50 de récompense.

S'EST absenté le 3 avril dernier, CATHERINE, mulâtresse âgée de 21 ans, 4 1/2 pieds de haut, très polissonne, cheveux noirs longs et bouclés, nez court, yeux rouges et noirs, [illegible]. Elle parle très bien le français, l'anglais et l'espagnol. La dite récompense sera payée à celui qui la rendra au No 70, rue des Remparts.

E. LEFEBVRE.

$50 de Récompense.

PARTI marron, il y a environ deux semaines, le nègre John Hamblet. Il est âgé de 34 ans, est rouge et passablement basané ou mulâtre, a cinq pieds et quelques pouces; cheveux, petite barbe et ne parle que l'anglais. Il s'est probablement servi du [illegible] et a été un [illegible] de [illegible] le bateau à vapeur. On donnera la récompense ci-dessus à toute personne qui le remettra, [illegible].

Cinquante piastres de récompense seront données à celui qui le logera, dans la prison de police de cette ville ou le rendra chez son maître.

FRANCOIS CORNE, Au Décour des Anglais. Plaquemines

EN débarquement—100 caisses St-Julien; 100 caisses absinthe Vesale & Lecouturre; 40 do kirsch Y. & L; 40 do pousse de vase; 150 paniers champagne marque Ancre; 20 do do cordon bleu; 20 do do cordon vert; 10 caisses champignons, demi boîtes, à vendre par SOSTHENE THOMAS, No 9 rue Gravier

J. VINCENT,

LEFEVRE & Co, successeurs.

Salon de Crèmes à la glace.

L'Ancienne J. Vincent, tenue depuis deux ans par ses successeurs Lefèvre & Co a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir à l'ancien établissement à l'encoignure des rues

St Pierre et Royale,

Un Salon de Crèmes à la glace et de rafraîchissements dans le genre de celui qu'elle a fondé depuis un an à l'encoignure des rues Canal et Carondelet.

L'établissement, coin St Pierre et Royale, sera tenu avec le même soin irréprochable que à déjà vain un si brillant succès au même coin Canal et Carondelet, et tous deux ne laisseront rien à désirer pour la qualité des articles qui y seront débités. A la sortie du théâtre, les dames trouveront un assortiment complet de glaces et de rafraîchissements exquis, préparés pour ce moment.

Cette maison portera en ville tous les rafraîchissements que l'on pourra désirer. Les ordres pourront être laissés indifféremment à l'un ou à l'autre établissement.

SIROPS ASSORTIS—Un assortiment complet tels qu'orgeat, groseilles, framboises, fraises, ananas, &c. &c. Outre qu'ils sont préparés avec soin pour les climats chauds, ces sirops sont aussi très riches de goût et d'un parfum délicieux.

A vendre à prix modéré par HENRY VALETON, 60, rue St Louis

TABAC—Un lot de bon tabac vert au cylindre et en paquets de 10 douzaines, à vendre par J M CABALLERO, 26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES de la Havane—Importation directe—Un joli lot de cigares de la Havane, arrivé par le brick William Clark, et consistant en un assortiment de Milier et de Regalia de la célèbre marque de Flor de Moraine et de la [illegible] en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 26 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Parfumerie fine de Paris!

LE soussigné vient de recevoir un nouvel envoi de parfumerie fine de Paris, reçu par la voie de New-York, et comprenant :

Savons de toilette; huiles et pommades;
Cosmétiques; eau de Cologne et de Lavande;
Vinaigre de toilette;
Elixirs et poudres dentifrices;
Poudre de riz parfumée;
Extraits pour mouchoirs;
Eau athénienne; savon de Guerlain;
Eau de verveine; eau de Portal, de Lubin;
Eau de roses; &c;
Eau de Montreuil; &c. &c.

ADO FRE BLACHE, 82, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Adams, de Bordeaux,

20 barriques bon vin pour familles,
8 1/2 barriques vin blanc,
100 caisses vin rouge.

A vendre par E. DECHAMPS, rue et Louis, No 26

ON demande à louer, dans une petite famille, une chambre à coucher convenablement meublée dans un quartier [illegible]. S'adresser par lettre à la poste, boîte D, no 112.

M. Clostermann & Co.,

SUCCESSEURS DE B. TATOUT & Co.,

44, rue de Chartres,

ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord :

Peignes à cheveux découpés, buffle et façon;
Dentelière buffle écaille et imitation;
Pomades assorties;
Mouchoirs batiste bordure couleur;
Mouchoirs soie couleur et tuile-comme, No 1152;
Boisson de ca [illegible] et longues;
Couteaux, ciseaux et rasoirs variés;
Aiguilles assorties de Warren.

Ainsi qu'une infinité d'articles qu'ils vendront au plus bas prix de la place.

M. CLOSTERMANN & Co, 44, rue de Chartres

Montres, Bijoux, &c, &c.

No 6, rue de Chartres.

P. MOMAHON,

OFFRE à son choix, un bel assortiment de Montres, Bijoux, &c, &c, que ont été achetés à l'encan, seront vendus à des prix avantageux au comptant. Venez voir.

Il répare les montres et les bijoux et remonte les instruments.

Il vient aussi les services de M. Jos. Feytel pour les montres, toutes les réparations seront promptement exécutées.

M. WM SALOMON annonce à ses amis qu'on le trouvera en ce établissement.

Modicité de prix.

Exactitude et célérité dans le service.

ABONNEMENTS

Aux journaux de Paris, par voie d'Angleterre. Prix payables ici, franc de poste.

JOURNAUX.

Journal des Débats, l'Univers, l'Union et le Droit,	$30 00
L'Indépendance Belge et la Gazette des Tribunaux,	28 00
La Gazette de France, l'Assemblée Nationale, le Siècle, la Presse, le Pays, la Patrie et le Constitutionnel,	25 00
Le Moniteur, le Mousquetaire et le Charivari,	24 00
Le Journal des Economistes,	12 00
L'Illustration,	12 00
Petit Courrier des Dames et Modes Parisiennes,	9 00
Journal des Tailleurs,	8 00
Journal pour rire et France élégante,	7 00
Conseiller des Dames et Journal des Demoiselles,	5 00
Conseiller des Enfants,	3 50
REVUES :	
Revue des Deux Mondes,	3 00
Revue Britannique,	
Revue Contemporaine,	16 00
Revue de Paris,	14 00

Abonnements aux Journaux de Médecine, &c, &c, &c.

A. FAYA & Co,

Agents du Courrier des Etats-Unis, du Progrès, de la Revue de l'Ouest, &a.,

36 rue de Chartres

EN débarquement du navire Unanimité, de Bordeaux,

60 barriques bon vin ordinaire;
16 demi barils vin blanc supérieur;
100 caisses vin rouge.

A vendre par O. VALETON & Co, No 25, rue Tchoupitoulas

A VENDRE.

Le bail du magasin No 46, rue Vieille Levée, depuis le 1er juillet jusqu'au 1er octobre prochain. S'adresser à F. ROUMIEU, No 46 rue Vieille Levée

WHISKEY—En débarquement du steamboat Lady, venant de Cincinnati, 100 barils Pike's Magnolia whiskey, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis

Chemises françaises.

LE soussigné, vient de recevoir, par le steamer Empire City, un assortiment complet de chemises françaises, qui lui permet maintenant de répondre à toutes les demandes. Son stock se compose de :

Chemises en toile de $40 à $60 la douzaine;
do devants en toile de $30 à $45 la douz.
do en jaconat imprimé;
do do blanc;
do devants toile imprimée;
Devants de chemise en toile;
Cols et poignets à la nouvelle mode, &c.

ADOLPHE BLACHE, 82, rue Royale

LOPEZ & Co,

Fabricants de Chocolats à la vapeur et CONFISEURS,

98 RUE CHARTRES, Encoignure Conti.

Gros et Détail.

Nouvelle-Orléans.

CIGARES—De bons cigares de la Havane, d'importation directe et des meilleures marques, tels que Duquesa, Bahenor, [illegible], Don Amigo, Concordia, Golden Gate, Flor del Dorado, Regina Victoria, &c, &c, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane

CAFE—150 sacs café vert, de première qualité, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane

CONFITURES—100 caisses pâte goyave, de l'usine Principe, de la marque bien connue "La Fama Principeña", en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane

PIMENT—40 sacs piment rouge de première qualité, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane

PAPIER—4 caisses papier à cigarettes de la plus grande dimension et de différentes couleurs, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane

BEURRE de Goshen—30 barillets Goshen extra Jaune, à vendre par JOS. M. MARES & Co, 76, rue des Magasins

MAQUEREAUX—60 barils No 3, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par JOS. M. MARES & Co, 76, rue des Magasins

HARENGS en caisses—200 caisses, à vendre très prix, pour clore, par JOS. M. MARES & Co, No 76, rue des Magasins

SAVON—300 caisses savon Winchester, No 1, à vendre par JOS. M. MARES & Co, 76, Magasins

CHAMPAGNE—100 paniers de la marque Heidsieck Piper, 100 paniers Verzenay mousseux, Lambert & Bordeaux, 500 paniers et 1/2 Al mousseux, L. de St. Marc, 200 do [illegible] Boberille, à vendre à l'encoignure de l'entrepôt, par BERNARD TURPIN, No 67, rue des Magasins

PAPIERS PEINTS NOUVEAU

DELCROIX.

106—Rue de Chartres—106.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en dessins, et de plus frais en impressions.

La vente assortie est nouvellement reçu par cette maison offre aux acheteurs une variété complète de papiers peints de tous genres, depuis les papiers à une couleur, jusqu'aux tentures de luxe, satinés, velours, dorés &c, &c. Les nomenclature de toutes ces richesses, sortant des premières manufactures de papiers peints de France, ne durerait pas ici sans [illegible] et il vaut mieux les inviter à visiter l'entrepôt avant d'acheter ailleurs, plutôt que d'en publier un catalogue.

La maison DELCROIX profite de cette occasion pour annoncer qu'elle ne négligera rien pour justifier la vogue dont elle jouit, et qu'elle espère la mériter aujourd'hui comme par le passé.

DELCROIX, 106, rue de Chartres

Apprenez l'anglais!!!

CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, presque pour rien, sans dégoût au travail, et par une pratique aisée et attrayante, sont invités à s'inscrire chez le professeur NELSON No 8, rue St-Charles. Tous les LUNDIS il se forme des classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les Messieurs respectivement. On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti.

GRAND EXPRES

De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas, entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche, se reliant à la Nlle Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec

Les diligences et wagons Exprès de Holden,

Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas.

Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c, seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.

Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.

Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 5 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Barta, No 136, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.

L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co, No 30, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part du "Franklin House", à Thibodeaux, à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.

Exprès de bagage au chemin de fer et de la ville. Il y a également un Exprès pour le transport de bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle-Orléans, de sorte que les passagers qui manqueraient leur nom et leur check au messager de l'Exprès, recevront sans délai, leur bagage à l'endroit qu'ils désigneront.

STARK S. JONES, Bureau No 30, rue du Camp.

Magasin de Tapis.

21 RUE DE CHARTRES.

TAPIS—Assortiment complet en tous genres. TOILE CIREE pour parquets de toutes les largeurs et qualités.

NATTES—300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées.

STORES—toute de tailles et de prix, stores en cris, baguettes d'escalier, descente de lit, devants de cheminées, tables, tapis de dames et [illegible] pour tapis à matelas. En tout à des prix excessivement réduits.

A. BROUSSEAU et Co., 21, rue de Chartres.

LAGAY & LACABU,

36, rue de Chartres,

Importateurs de confections.

REÇU par le Cahawba—200 Habits confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers goûts, à vendre à très bas prix.

P. A. HEBRARD,

118, rue du Canal, près Royale,

IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.

Il ouvre en ce moment 20 caisses toile d'Irlande à chemises, nansouc, mérinos anglais pour hommes, [illegible], qui seront vendues à très bas prix.

Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.

P. A. HEBRARD, 118, Canal, près Royale

EN VENTE

CHEZ HEBRARD, FAYA [illegible] Libraires [illegible] :

Etudes sur les bases de la science médicale,

PAR LE DR J. C. FAGET, DE LA N.-ORLEANS.

A VENDRE en magasin par le soussigné—Un lot de vin rouge de Bordeaux bon ordinaire pour familles.

400 caisses vin rouge do do do

BOYKE FRERES, V. BENQUET & Co, Encoignure Moreau et Esplanade.

CHAUSSURES de Paris, bottines pour dames, reçus par le Cahawba—200 douzaines, qualités assorties pour l'été. A vendre à très bon marché, par LAGAY & LACABU, 36 rue Chartres

MALLES américaines—300 malles, assorties, à vendre à très bon marché par LAGAY & LACABU, 36, rue de Chartres

CHEMISES de Paris pour hommes—300 douzaines, toile, Irlande, nansouc pour l'été, en gaz, mérinos, &c &c, reçus par le Cahawba, par LAGAY & LACABU, 36, rue de Chartres

REÇU par le Cahawba, de New York—200 Habits confectionnés d'été pour enfants et jeunes gens, comprenant tous les derniers goûts, à vendre par LAGAY & LACABU, 36, rue de Chartres

CONFECTIONS d'été pour hommes—30 malles confections d'été pour hommes, comprenant tous les derniers goûts, reçues par le Granada, à vendre par LAGAY & LACABU, 36, rue de Chartres

CHAPEAUX D'ETE—20 douzaines de chapeaux, des plus nouveaux, à vendre par LAGAY & LACABU, 36 rue de Chartres

F. MALLARD, 87 RUE ROYALE,

A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher, en acajou et palissandre.

Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.

Il a encore en main quelques pièces de tapis qu'il cédera au plus bas prix possible, voulant entièrement se débarrasser de l'article.

Rideaux, stores, galeries, patères, le tout en place dans les plus brefs délais.

Il se charge de l'emballage, du nettoyage et de l'entretien des tapis pendant l'été et prend aussi des meubles en magasinage.

Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin.

TARIF

ou Droits d'Entrées.

UNE nouvelle édition, revue et corrigée, à laquelle ont été ajoutés :

Les Tableaux des différentes Monnaies Etrangères;
Liste des Taxes; Liste des Frais;
La valeur des Monnaies Etrangères.
Toutes les nouvelles Lois;
Le Traité de Réciprocité;
Les Lois relatives aux Passagers,
Les Circulaires et les Tableaux émis par la Trésorerie; ainsi que beaucoup d'autres informations n'ont pas été publiées et qui sont relatives à la douane. A vendre par F. DUREL & Co, 36 rue de Chartres.

Dissolution de société.

LA Société en commandite de A. Tamboury et Co, s'est dissoute d'un commun accord, à dater du 30 courant.

M. A. Tamboury reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires.

A. TAMBOURY,
LEON DUCOURNAU,
J. DUCOURNAU

PORTER de première qualité, bouteilles, marque Tennent, en bouteilles, à vendre par J. Y. DE EGANA, 47, rue Bienville

SALSE ARRILLA—[illegible] balles, en douane, pour l'exportation, reçues par la goélette Red Fox, venant de Tampico, à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville

SEL—Reçu par la barque espagnole Paria, venant de Cadix, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville

VANDOUR—75 caisses, Sweeny & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier

ABSINTHE suisse Edouard Pernod—175 caisses, en débarquement du navire Pauline, et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier

FRUITS au jus—150 caisses assorties, fraises, framboises, à vendre par DUNTZE & IKER, encoignure Conti et Royale

EN MAGASIN—60 barriques vin rouge Bordeaux, bon ordinaire;

12 do vin blanc Haut Sauternes, qualité supérieure;
30 barils do do do do;
60 caisses absinthe Edouard Pernod;
20 do kirsch do do;
40 do absinthe Cl Berger;
5 do do blanche;
60 do vermouth de Lo Reilly;
40 paniers bouteilles vides, bordelaises;
15 do guignes d'Angers;
100 caisses raisins Layers, en grande, demi et quart de caisses;
100 do vin de des marques Ch. Bernone, pape Clément;
40 do Ed. Laguerenne, de crue;
100 do vin rouge St Julien, ordinaire;
40 do vin blanc Haut-Sauternes;
25 paniers bons Faugeur, grandes bouteilles;
25 caisses cerises à l'eau de vie;
25 do fruits assortis, pêches, abricots, prunes;
15 do vin de Malaga;
25 demijeannes vx. Cognac Otard Dupuis & Co;
6 quarts pipes Cognac, Bouquet, Trinquesse & Co, vin de Chanceux, en barils et en caisses, vin de Madère et de Sherry, Port Wine, genièvre de Hollande, vins de la Jamaïque, &c. &c. &c.

A vendre par J. B. CURIEN, 23 rue Toulouse

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.

EAU-DE-VIE—Sagerac des années 1795, 1798, 1818 et 1830; Godard de 1846, Otard, Dupuy et autres marques de différents prix et qualités.

Vins—Madère. Old réserve, Pallas, [illegible] Sercial Dry, Old Sherry, Amontillado, Pale; Moselle, Hermitage, Chablis, Bordeaux, Médoc, Marseillais vins, Porto, Vin du Rhin, Vin de Côte de Bouzi, Fleur de Sillery, [illegible] et plusieurs autres marques de champagne, vins et cognacs de toute qualité en barriques et en caisses.

Genièvre de Hollande, rum de la Jamaïque, de Sainte-Croix, whiskey d'Ecosse et d'Irlande, [illegible], liqueurs, [illegible] et autres liqueurs de Pernod, [illegible] Guinness, 300 caisses de bière [illegible].

[illegible]

SEWELL T. TAYLOR, 15 rue Royale

FROMAGES en terre—150 barils de [illegible], à vendre par WHITE & DORSHE, 35 et 37, Vieille Levée

Bureau des Commissaires et Agents de la succession générale de John McDonogh.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1855.

AVIS est par le présent donné que les Commissaires et Agents recevront, à leur bureau, au coin des rues Camp et Natchez, des propositions pour louer ou louer à bail à l'amiable, les propriétés rurales ou urbaines, appartenant à la succession, qui seront décrites dans le tableau d'affichage.

[illegible]

On peut obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à WM P. SINNOTT, Secrétaire

A LOUER—Plusieurs nègres et négresses, mois et par an. Il y a de bons artisans parmi les nègres. Pour les conditions, s'adresser à M. Sinnott.

A VENDRE

UNE belle portion de terre améliorée, sise de dans la paroisse St Bernard, à environ quatre milles et demi au-dessous de la Nlle-Orléans, du même côté de la ville, mesurant deux arpents deux tiers ou 484 pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de 80 arpents—ensemble au canal qui débouche au Bayou Bienvenu. Pour plus de détails et les termes, s'adresser au No 112, rue du Camp.

Soda-Water,

Encoignure Chartres et Conti.

LOPEZ & Cie,

FABRICANTS du célèbre SIROP DE NECTAR dont la vogue a été vite établie informent le public que chez eux seulement et à la pharmacie de M. Beach, on trouvera toujours ce délicieux breuvage qu'aucun autre fabricant de la ville ne peut faire comme eux.

Ils profitent de cette occasion pour faire savoir qu'ils sont arrivés à la confection d'un nouvel appareil en étain et argent, qui ne s'use de jamais, et qui par conséquent ne fait courir aucun risque aux amateurs de soda.

On trouvera également chez eux tous les meilleurs sirops qu'on puisse désirer, et pour la confection des sirops, le chocolat sans égal.

GALERIE DAGUERRÉOTYPE de MOISSENET,

No 1, rue du Camp, encoignure Canal

LES personnes qui désireraient faire faire leur portrait en daguerréotype sont invitées à visiter la Galerie MOISSENET, où elles pourront se convaincre par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience au daguerréotype, M. Moissenet obtient des épreuves que les autres maisons ont vainement recherchées jusqu'à ce jour. Il y a également de belles photographies, des portraits, et vignettes et lettres.

Journaux français.

Maison VON AERT & Cie,

149 rue de Chartres.

Avis important

AUX personnes abonnées aux Journaux français ou à celles qui désirent s'abonner.

Le soussigné, toujours [illegible] aux abonnés qui lui sont confiés, [illegible] de recevoir le plus grand nombre de journaux [illegible] pour l'époque du renouvellement de s'abonner aux [illegible] prix du marché, qu'il sera à même de fournir d'avance, et toujours au [illegible] prix, et à [illegible] des réceptions.

(Tous les journaux, sans exception, sont reçus, selon leur mode de publication, par steamers hebdomadaires ou steamers semi-mensuels.)

Pour les personnes qui ne voudraient pas recevoir par navire à voile, il y aura dans les prix une même réduction.

VON AERT & Co,

Agents principaux du Courrier des Etats-Unis; de l'Illustration de Paris; de la Revue des Deux Mondes; des Modes Parisiennes; du Conseiller des Dames; du Journal des Demoiselles; du Journal des Enfants; des journaux pour Tailleurs, &c. et de TOUTES les publications, de Médecine, de Pharmacie, d'Architecture, de LITTERATURE, ainsi que des publications politiques, etc. etc.

Boîte de Sprague se fermant hermétiquement, sans soudure (Self-Sealing can.)

C'EST une nouvelle boîte pour conserver les fruits, les légumes, etc, qui est entièrement ouverte ou fermée. On peut s'en servir d'ailleurs pour [illegible].

Chaque propriétaire doit mettre le moins de boîtes, de cet article, car il est le plus [illegible] et trouvera un grand [illegible] le service des conserves et des viandes fraîches.

A vendre en n'importe quelle quantité, par DOON HART, 7, rue du Camp

Le public est invité à venir examiner ces boîtes.

EN débarquement du navire Adams, de Bordeaux—

20 barriques vin rouge ordinaires;
24 demi do do;
5 barriques do St Estèphe 1851
2 caisses do C. Le Masson 1841

A vendre par CAVELIER & MAHANT, 30, rue Toulouse

AVIS.

CAVELIER & MAHANT ont transféré leur magasin de la rue Bienville No 160, à la rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Royale.

UNE DAME française, ayant été [illegible] l'enseignement du français et [illegible] ayant des références [illegible] désire se placer [illegible].

S'adresser à Mme DEGRATAUX, à l'institution rue Bourgogne.

HOTEL DES CHENES VERTS,

BILOXI, Miss.

MM. JNO B. FRADAT & Co, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, que l'hôtel des Chênes Verts, connu pour sa position des plus agréables, sera ouvert le 1er juin. MM. Fradat & Co, sollicitent le bienveillant patronage qui a été accordé jusqu'à cette heure.

Les personnes qui voudront s'établir à l'hôtel [illegible].

BOTTES ET SOULIERS—En débarquement

[illegible] bottes, souliers et [illegible] à vendre par JOHN M. GOULD & Co, No 5 rue des Magasins

Vente à poste de Mouchoirs Blancs.

HABITATION ou Ranchements de la campagne, pourront se [illegible] au No 9, chez LANGUERRE & Co, [illegible]

U. LANGUERRE & Co., Maison Rouge Red, rue de la Levée.

REÇU par le navire Elise, de Bordeaux—100 caisses Absinthe, marque Ed. Pernod. 30 paniers Champagne de choix, marque Bugéac Liqueurs, de Reims, 6 tonneaux véritable Fromage Gruyère. A vendre par J. CURIEN, 23 rue Toulouse

ATTENDU par le navire [illegible], venant de Havre : 75 caisses Absinthe Vesale et Lecouturre. 20 do Fromage de Limbourg. 3 tonneaux véritable fromage de Gruyère. A vendre par J. CURIEN, 23 rue Toulouse

AVIS AUX PATISSIERS—Un assortiment de [illegible] de bon potasse, agent de bonne recommandation. S'adresser à ANT GIRARD, 44 Vieille Levée

CIGARETTES—24 barils, [illegible] de la Havane, à vendre par BOURG & FAUR, No 90, rue Tchoupitoulas

POMMES de terre—150 barils pommes de terre [illegible] en bon état pour être consommées.

OIGNONS—200 barils oignons rouges, en bon état pour être consommés.

POMMES SECHES—150 barils pommes sèches.

FEVES BLANCHES—50 barils de feves en une goélette.

POIS de la Caroline—30 barils pois nouveaux de la Caroline du Sud.

BEURRE du Nord de [illegible] quelques tinettes de première qualité.

SAVON—Quelques caisses approvisionné pour les familles et les bateaux à vapeur, en magasin et à vendre par DONNELLY, MAHEN & Co, No 85, Tchoupitoulas.

SEWELL T. TAYLOR,

15, Rue Royale,

Importateur de Vins, Liqueurs, &c.

Vente en Gros et en Détail.

Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

POTASSE—10 boucauts à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

Bottes, Souliers, Chapeaux.

Les soussignés ont constamment un magasin en assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux, [illegible] de la ville et de la campagne, vendus à [illegible] magasin, Nos 12 et 14, rue de la Douane.

GUILLE & Co.

[illegible]

Assortiment d'habillements.

[illegible] cravates, [illegible] bretelles, [illegible]. Les leçons se [illegible].

[illegible]

EN débarquement du navire [illegible], 30 barriques [illegible].

JOSEPH LARATA, rue Jefferson et 13 rue Toulouse

EN MAGASIN et à vendre par le soussigné : 100 barils vin rouge [illegible]; 75 do vin blanc Sauternes; 50 do 20 barriques vin rouge; 75 do vieux Porto; 10 de vin de Bordeaux; 75 caisses vin Porto; 100 de fruits [illegible]; [illegible]

[illegible]